



# LA COM VERTE

VOTRE BULLETIN D'INFORMATION

Avril 2024

## POINT RECRUTEMENT

La direction de l'ESTI se lance-t-elle dans des objectifs de recrutement trop ambitieux pour être atteints ? Malgré sa volonté affirmée de pourvoir 66 postes en 2024, se donne-t-elle vraiment les moyens d'y parvenir ? Peut-être surestime-t-elle la séduction de l'entreprise ?

Les chiffres jusqu'à fin mars (9 nouvelles embauches pour 3 démissions et 2 départs à la retraite) révèlent une dynamique négative, pouvant dépasser les records de 2023. Rappelons que malgré 44 nouveaux venus l'année dernière, seuls 7 de plus ont été dénombrés, à cause de 37 départs.

Face à ces données, il est légitime de remettre en question la stratégie de la direction de l'ESTI. Est-ce une surestimation de l'attrait de l'établissement ou de la SNCF ? Il est peut-être temps de mettre en place des actions plus incisives pour atteindre les résultats escomptés. Et non, faire venir des agents d'autres régions n'est pas la solution !

**Le sous-effectif se fait déjà sentir dans nos parcours ! Seules des mesures concrètes pourront attirer de nouveaux agents !**

## ADIEU LES PARCOURS HISTORIQUE DE PSE...

À la suite de la fermeture du parcours télécom 24 de PSE, et afin d'éviter de laisser un goût amer après cette décision, la direction a décidé de renommer les parcours survivants. Ils se nommeront dorénavant le parcours CHL et le parcours Gare de Lyon. Cette transition n'a pas été simple pour les agents, surtout pour ceux qui ont subi la fermeture de leurs parcours et de leurs postes. Tout a dû se faire très rapidement, entre la prise de connaissance des locaux et les formations sur les installations. Pas certain que cela les mette dans les meilleures conditions !

Le comportement de l'établissement a poussé l'un des agents à démissionner, et deux autres à déclarer leur intention de quitter l'établissement pour rejoindre une autre entité, contre l'avis de la direction.

**Nous avons soutenu ces deux agents dans leur volonté et avons fait pression auprès de la direction pour que les portes leur soient ouvertes le plus rapidement possible, et nous leur avons permis de trouver une issue positive quant à leur mobilité hors ESTI.**

## LES ENGAGEMENTS DU DET POUR LES JOP

Le DET paraissait agacé, mais si la question revient encore sur la table, c'est bien parce que ce qui est annoncé sur le terrain par les dirigeants de proximité ou les dirigeants d'UP diffère, quelque peu, de ce que la direction de l'établissement annonce. Le DET nous a donc répété que TOUT le personnel de l'ESTI serait concerné par la prime JOP (sauf les agents faisant savoir très clairement qu'ils ne veulent pas participer à l'effort collectif pour les JO). Il s'est également engagé à ce que cette prime de 50€/jour brut soit versée comme une EVS classique (M+1). Les heures supplémentaires effectuées pendant la permanence vont incrémenter le compteur TQ... À défaut d'être payées tout de suite, celles-ci seront soit payées à la fin du semestre soit récupérées à la demande de l'agent.

Il est clairement évident pour nous que ce n'est pas suffisant, et nous pensons que les cheminots mériteraient bien davantage, surtout après avoir accepté de décaler leurs congés. Et pourquoi ne pas se mobiliser dans un conflit social national ? Cela nous permettrait de discuter de bien plus que de simples primes ! Avec les sommes d'argent que la SNCF génère actuellement et celles qu'elle continuera de générer avec les Jeux Olympiques à venir, une grève serait l'occasion de négocier sur les salaires et bien d'autres sujets !



## UTILISATION ABUSIVE DES AGENTS D'ASTREINTE POUR TRAVAILLER DE NUIT !

Certains agents nous ont signalé que leurs encadrants les ont pressés d'accepter de faire des opérations nuits après avoir fait une DJS de jour sous prétexte qu'ils soient d'astreinte... cela semble devenir monnaie courante sur certains parcours (par exemple sur PSL...). Nous allons rappeler vigoureusement l'interdiction de cette pratique, soutenue par le préavis de grève SUD-Rail de la Liaison Nationale Équipement du 05/04/2024, concernant la fin de service et les astreintes.



## INCOMPATIBILITE DU TELETRAVAIL ET TEMPS PARTIEL!

La direction a pris la décision, de manière totalement unilatérale et illégale, de supprimer le jour de télétravail (ou les jours) de certains agents qui ont un temps partiel, en invoquant une prétendue "proratisation" des jours travaillés, alors que le télétravail constitue bel et bien un jour travaillé, mais apparemment, pas selon l'ESTI ! Ainsi, ils ont introduit une nouvelle absurdité après nos audiences et DCI : "L'agent pourra être en télétravail s'il n'a pas déjà posé un jour de temps partiel cette semaine-là", avec une modification officielle de l'avenant écrite de façon ubuesque !

## ACCORD SUR LA FIN DE CARRIERE

Les adhérents de SUD-Rail ont été consultés sur le projet d'accord sur la fin de carrière à la SNCF, négocié entre les organisations syndicales et la direction SNCF. Les adhérents de l'ESTI ont voté très largement en faveur de cet accord, tout en soulignant ses limites. Bien qu'il puisse améliorer certaines pensions de retraite et faciliter les départs progressifs, il ne peut effacer les effets néfastes des multiples réformes des retraites qui ont prolongé jusqu'à 15 ans le temps de travail des cheminots.

Si cet accord nous fait avancer d'un pas, le gouvernement et le patronat (dont la SNCF fait partie) nous ont fait reculer de trois...

## LE SAVIEZ VOUS !?

L'entretien professionnel est une obligation légale du code du travail, l'entreprise est obligée de vous en faire un au moins tous les deux ans. Si jamais elle ne le fait pas, elle est contrainte à payer une amende de 3000€ par entretien non réalisé. À l'ESTI en 2023, il y a eu un loupé... 6 entretiens n'ont pas été réalisés sur les 24 derniers mois... OUPS !!!

## PAS TOUCHE A NOTRE DROIT DE GREVE !

Les sénateurs veulent limiter le droit de grève, d'abord celui des cheminots de la SNCF, mais probablement aussi celui des autres secteurs d'activité si la loi finit par être adoptée. La grève est la seule arme que nous ayons pour nous défendre contre les attaques patronales de nos dirigeants d'entreprise ou politiques. Pensent-ils se protéger en limitant les prochains mouvements de grève ? Plus ils essaieront de cadrer nos grèves, plus il y a de risque pour eux qu'elles deviennent sauvages, sans règles, sauf celles que les grévistes pourraient se donner en assemblée générale. Ce projet de loi, qui doit encore passer par le débat à l'Assemblée nationale, reste une attaque contre nous et annonce, après la réforme des retraites, les réformes du chômage et les différentes réformes du travail, une future offensive du patronat.

*Nous ne nous sommes pas laissé faire hier, nous réagissons aujourd'hui et il faudra, collectivement, nous préparer à nous battre demain !*



**TU AS DES QUESTIONS SYNDICALES ?  
TU VEUX TE SYNDIQUER ?  
CONTACTES TES DÉLÉGUÉS SUD-RAIL !**

**BLANQUART JEAN : RPX  
LAUTRETE MARC : RPX  
COURROUX NICOLAS : DS  
MOULINIER CEDRIC : ÉLU CSE**

**PAR MAIL À L'ADRESSE :  
ESTI-IDF@SUD-RAIL.NET**